

EGIDE S.A.

Siège social : Site Sactar – 84500 BOLLENE

Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 804 067 €

**Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires
et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre
de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise**

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2025 – 21^{ème} résolution

Commissaires aux Comptes
Membres des Compagnies Régionales de Paris et de Versailles et du Centre

EGIDE S.A.

Siège social : Site Sactar – 84500 BOLLENE
Société anonyme à Conseil d'administration au capital de 9 804 067 €

Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise

Assemblée générale mixte du 10 septembre 2025 – 21^{ème} résolution

Aux Actionnaires de la société EGIDE S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une ou plusieurs émissions d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée :

- aux adhérents à un ou plusieurs plans d'épargne entreprise ou de groupe établis par la société et/ou les entreprises françaises ou étrangères qui lui sont liées dans les conditions de l'article L. 225-180 du code de commerce et L. 3344-1 du code du travail,

pour un montant nominal maximum de 3 % du capital au jour de la présente assemblée, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette émission est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 et L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, la compétence pour décider une émission et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et suivants du code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante :

Concernant les modalités de fixation du prix, ce rapport renvoie aux dispositions prévues par l'article L. 3332-20 du code du travail sans que la méthode qui sera retenue, le cas échéant, parmi les deux prévues par cet article soit précisée.

Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Fait à Paris et Lyon, le 25 août 2025

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

PricewaterhouseCoopers Audit

Régine STEPHAN

Associée

Matthieu MOUSSY

Associé